

Rapport d'orientations Budgétaires 2021



Janvier 2021

Introduction

Contexte juridique

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise dans son article L 2312-1 qu'un débat sur les grandes orientations budgétaires de la Commune, plus simplement appelé DOB, doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal.

Ce débat doit permettre aux élus de discuter en séance du Conseil Municipal des orientations pour l'année, devenant ainsi une première étape dans la procédure d'élaboration budgétaire.

La loi NOTRe du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, impose notamment aux communes de plus de 3500 habitants tel qu'Escoutpont, de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce Rapport d'orientation budgétaire, communément appelé ROB, donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal et à une délibération spécifique. L'ensemble est ensuite transmis au sous-préfet de l'arrondissement.

L'examen du Budget Primitif qui suivra constitue une autre étape majeure de la procédure budgétaire

Contexte économique

La loi de finances pour 2021 a été promulguée par le Président de la République le 29 décembre 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2021. (Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020).

Elle est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle entend répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte en particulier la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec [la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales](#) engagée en 2018, et [la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés](#).

Malgré les 2,3 milliards d'euros votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire (Fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros), les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques se ressentiront inmanquablement dans les possibilités d'action des collectivités.

Le budget 2021, avant-dernier du quinquennat, se veut donc volontariste dans l'effort national post-Covid. Tous les secteurs sont, de fait, concernés pour permettre une relance économique efficace.

Rappelons la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales s'échelonnant progressivement jusqu'en 2023.

Cette suppression entraîne une réforme du financement des collectivités territoriales. Ainsi, au 1er janvier 2021, en remplacement de la taxe d'habitation, les communes doivent disposer de l'actuelle part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Les intercommunalités et les départements bénéficieront d'une part de la TVA.

Bien qu'au centre des préoccupations des collectivités, la maîtrise des dépenses publiques posera inévitablement question au plan local. Des dépenses importantes ont été engagées en 2020, dans le cadre de gestion de la crise sanitaire. Les mesures compensatoires seront-elles à la hauteur des enjeux ? Rien n'est moins sûr.

Notre commune sera une nouvelle fois attentive aux incidences de cette crise sur son propre budget.

Les années amènent les mêmes constats financiers. Notre commune souffre ainsi de manière chronique de faibles rentrées fiscales. Pour preuve, elles sont insuffisantes pour couvrir les dépenses de personnel.

En 2021, la marge de manœuvre sera faible et nous obligera une fois encore à nous adapter pour envisager de conserver notre ambition de développement.

Ainsi, afin d'atténuer les effets des dépenses de personnel, des alternatives sont recherchées comme la mise en place de contrats d'apprentissage, d'alternance de tous niveaux, tant dans les services administratifs que techniques. Elles sont révélatrices, des efforts consentis dans un contexte inédit. L'objectif de stabilité financière n'a pas changé au fil des dernières années. La recherche de soutien dans nos projets, quoique complexe, est prépondérante.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires apporte un éclairage aux élus locaux, permettant de mieux comprendre les enjeux et les défis financiers à venir. Il contient aussi des données qu'il faut à ce stade relativiser, alors même que beaucoup d'entre elles ne sont toujours pas connues. A défaut, le rappel régulier des montants 2020 permettra d'en évaluer la teneur.

Les orientations budgétaires en termes de ressources: la collectivité face à une inégalité persistante.

Les ressources de notre collectivité sont constituées à la fois des recettes permettant de faire face aux dépenses obligatoires et charges courantes de la section de fonctionnement mais également de celles qui permettent de financer l'investissement. Mais la commune subit sa particularité « rurale » de moins de 5000 habitants. Un néologisme qui en réalité traduit la difficulté pour la commune de bénéficier du même soutien financier que des communes voisines.

A. Evolution des recettes de fonctionnement pour l'année 2021.

Les recettes de fonctionnement de la Commune étaient constituées traditionnellement de 3 éléments:

1. Les recettes fiscales (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation, allocation compensatrice)
2. les dotations (de l'Etat, du Département et de la CAPH)
3. les produits (locations diverses, concessions, ...)

Orientations prévisibles en termes de fiscalité:

Taxe Foncière et Taxe d'Habitation

Notre commune présente des caractéristiques qui expliquent ses faibles rentrées fiscales: (autour d' 1,4 million d'euros)

- 42,4% de population soumise à l'Impôt sur le Revenu (données INSEE),
- 52% de logements à vocation sociale (Seuil légal imposé de 20%).

Des locataires de condition modeste ainsi que des bailleurs exonérés de taxe foncière pour de longues périodes, ne permettent pas, en l'état, d'envisager une amélioration à court ou moyen terme.

La volonté communale d'une pression fiscale équitable se traduit par des montants cumulés stabilisés autour de 2 millions d'euros, compensation de la disparition de la taxe d'habitation incluse. Pour mémoire, le montant cumulé s'élevait à 1 999 926 € en 2020.

Il convient enfin de rappeler que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la CAPH qui sera perçue, fera l'objet d'un reversement partiel aux collectivités par la communauté d'agglomération. D'autre part, la

collecte des déchets verts sur l'ensemble des communes du territoire sera réactivée et prise en charge financièrement par la CAPH dans le cadre de cette TEOM.

Recettes fiscales reversées par la CAPH à la Commune

La CAPH maintient son soutien financier pour l'ensemble de ses communes membres, malgré les difficultés actuelles.

La Commune d'Escautpont doit recevoir les 2 versements suivant pour l'année 2021 :

- l'attribution de compensation, estimée à hauteur de 208 371 euros (montant qui sera peut-être révisé après détermination définitive des transferts de charge).
- la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 340 994 euros.
- le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dont le montant provisoire transmis atteindrait 68 474 euros.

Au moment de rédiger ce rapport en ce début d'année budgétaire, tous les montants définitifs pour l'exercice budgétaire 2021 n'ont pas encore été votés par le Conseil Communautaire.

Orientations en termes de « Dotations »

Dotations de l'Etat

Il est à espérer de l'Etat un répit pour les collectivités locales ayant fait face à une diminution chronique de leurs dotations pendant plusieurs années budgétaires. L'interrogation porte désormais sur les montants qui seront sans doute recalculés à la lumière des dépenses engagées par l'Etat durant la crise sanitaire.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF):

La DGF représente la principale dotation de l'Etat aux collectivités. Elle s'est élevée en 2020 à 994 341 euros comme suit:

- la dotation forfaitaire des communes : 819 510 euros
- la dotation de solidarité rurale (DSR) : 157 505 euros
- la dotation nationale de péréquation (DNP) : 17 326 euros

Des montants similaires sont espérés pour 2021.

Il est bon de rappeler qu'Escautpont, par sa population inférieure au seuil fatidique de 5000 habitants, ne peut prétendre à la dotation de solidarité urbaine (DSU).

La Dotation Forfaitaire (DF)

La commune d'Escautpont affronte une érosion de sa dotation forfaitaire constante depuis plusieurs années. Ce constat demeure préoccupant:

Tableau de l'évolution de la Dotation Forfaitaire depuis ces dernières années (en euros)

2016	2017	2018	2019	2020	2021
871 506	841 058	835 000	825 000	819 510	?

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

La DSR, autre dotation attribuée aux communes de moins de 5000 habitants, est stable depuis quelques années.

En 2020, les communes les moins favorisées ont perçu un montant en légère hausse. L'enveloppe s'était élevée à 157 505 euros, faible au regard de ce que peut représenter une dotation de solidarité urbaine. L'inégalité de traitement entre communes aux populations quasi équivalente en nombre, affecte les communes rurales sans considérer les communes dites «rurbaines» comme Escautpont. Le montant 2021 est encore inconnu à ce jour.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Cette dotation s'établissait pour la Commune d'Escautpont à 17 326 euros en 2020. Un montant proche est attendu pour 2021.

Participation de l'Etat au soutien à l'emploi

Au titre des emplois d'avenir et autres contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), la Commune a perçu en 2020 un montant cumulé de 50 592 euros.

La commune fonde ses espoirs sur le maintien de tels dispositifs dont l'intérêt pour les collectivités se confirme chaque année.

Autres dotations diverses

Prestation de Service Ordinaire et Contrat Enfance Jeunesse – Versés par la CAF

Cette prestation est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Halte-garderie et de nos Centres de Loisirs sans hébergement. Le montant attendu s'élève à 75 000 euros.

Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (FDPTA) – Versé par le Conseil Départemental du Nord

Cette dotation est un produit issu des ventes immobilières dans le département, perçu par le Conseil Départemental et reversé aux communes. Le montant espéré pour 2021 s'élève à 90 000 euros. Comme chaque année, le montant qui sera perçu en 2021 se verra le reflet du marché immobilier du moment.

Fonds de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) – Versé par le Conseil Départemental du Nord

Le FDPTP cible les communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal par habitant et de leur revenu par habitant moyen. Le montant perçu pour 2020 s'est élevé à 39 931 euros. Il est espéré un montant de 37 000 euros.

Le versement des fonds précités intervient généralement en fin d'exercice budgétaire, il est par conséquent difficile d'en estimer les montants en début d'année.

Participation de la Commune de Raismes aux frais de scolarisation des enfants raismois dans les écoles escautpontoises

Le montant annuel reçu à hauteur de 26 300 euros est assez stable. Il fluctue au regard du nombre d'enfants concernés.

Orientations en termes de «Produits»

La Municipalité a perçu en 2020 des recettes qui viennent abonder son budget, même s'il faut relativiser leurs montants.

Dans le domaine de l'énergie, la revente annuelle d'électricité générée par des panneaux photovoltaïques (2170 euros) et les redevances versées par ERDF, GRDF et France Telecom (3302 euros) pour l'utilisation des réseaux de distribution situés sur le territoire communal assurent des recettes certes faibles mais régulières. Les montants indiqués sont reconduits quasi à l'identique chaque année.

Une redevance est également perçue pour l'exploitation de deux antennes-relais (9495 euros en moyenne).

Escautpont tire par ailleurs des revenus de la mise en location de biens immobiliers. A ce titre, la commune a perçu en 2020: 115 000 euros de revenus locatifs. Un montant en légère baisse qui s'explique par la fermeture du Bureau de Poste, et la prise en compte d'une Agence Postale communale, désormais implantée au sein même de l'Hôtel de Ville, preuve d'une volonté locale de maintenir un service de proximité essentiel. Cet effort communal sera accompagné financièrement par la Poste à hauteur de 1046 euros par mois pour une durée de 9 ans.

Enfin, le soutien financier de la CAPH se concrétise également dans la prise en charge partielle des frais de fonctionnement de la médiathèque d'intérêt communautaire.

B. Evolution des recettes d'investissement pour l'année 2021.

Les recettes destinées à soutenir l'investissement des communes sont principalement les suivantes:

- Subventions diverses provenant de l'Etat, de la Région ou du Département,
- Fonds de compensation de la TVA (Remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la Commune au titre de ses dépenses d'investissement, montant qui est remboursé dans les 2 ans),
- Produit de la taxe d'aménagement (Taxe perçue par la Commune au regard des permis de construire délivrés sur le territoire communal),
- Produit des amendes de police,
- Le recours à l'emprunt.

Contrairement aux années précédentes, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), octroyée à deux reprises pour la rénovation du groupe scolaire Brunehaut mais qui ne nous avait pas été attribuée pour la troisième tranche promise, a fait l'objet d'une demande réitérée auprès du Représentant de l'Etat, laquelle a été rejetée une nouvelle fois.

L'investissement communal pourra encore bénéficier du soutien de la CAPH. Il se concrétisera par la mise en place de nouveaux fonds de concours, pour une enveloppe à hauteur de 600 000 euros. Ce dispositif est, avant tout, destiné à relancer l'investissement local par un soutien aux entreprises. La commune s'engage dans un même effort financier aux mêmes fins.

Les orientations budgétaires en termes de dépenses: maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements.

A. Evolution des dépenses de fonctionnement pour l'année 2021.

Les collectivités territoriales voient leurs ressources fondre lentement mais régulièrement au fil des ans. Les années à venir devraient tendre vers le même objectif de diminution des dépenses dites de fonctionnement.

Cependant, malgré les efforts auxquels s'astreint la commune, faire fonctionner une collectivité nécessite paradoxalement des moyens qui ne peuvent s'éroder au fil des ans.

Comme chaque année à pareille époque, l'ensemble des informations chiffrées n'ont pas encore été communiquées à la commune.

Concernant les charges générales de fonctionnement:

Pour mémoire, les charges générales regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Les achats divers, de consommables, l'entretien des bâtiments communaux, du matériel, des espaces publics incluant voirie et espaces verts ainsi que le paiement des contrats d'assurance se retrouvent notamment dans ces dépenses (905 435 euros ont été consacrés en 2020).

Pour 2021, la recherche d'économie des dépenses à caractère général sera toujours au cœur des préoccupations communales. Pour autant, la gestion de la crise sanitaire remet en cause la planification des dépenses. La collectivité ne peut se dispenser d'assurer la continuité du service public notamment en équipant ses personnels ou en modifiant ses installations.

De même, la commune d'Escoutpont s'est engagée dans des actions spécifiques pour ses habitants, en vue de leur assurer la plus grande protection possible sur le plan sanitaire. Tout cela a représenté et représentera sans doute encore un coût financier qu'il nous faudra supporter.

Pour pallier à un certain nombre de dépenses, une stratégie de travaux réalisés en régie interne donne des résultats intéressants. Une brigade de propreté a été mise en place avec pour mission d'assurer un meilleur aspect environnemental.

Concernant les charges de Personnel

Evolution des dépenses de personnel et frais assimilés sur les quatre dernières années (en euros)

2018	2019	2020	2021
1 569 670	1 601 410	1 507 917	1 636 000 (estimé)

Dans son obligation de limiter ses dépenses de fonctionnement, la Municipalité s'emploie à optimiser la masse salariale.

Début 2021, la collectivité emploie 57 agents dont 28 agents titulaires de la FPT (Fonction Publique Territoriale) et 29 agents contractuels.

Ces derniers se répartissent de la manière suivante:

- 24 agents contractuels de droit privé: 15 PEC, 9 apprentis,
- 5 agents contractuels de droit public.

Face aux contraintes de tous ordres, la ville d'Escoutpont s'est engagée sur une voie alternative, celle des contrats d'apprentissage allant jusqu'au niveau supérieur.

Il nous faudrait, sans aucun doute, recruter du personnel mais cela entraînerait de fait, des déséquilibres financiers.

Cotisations aux syndicats Intercommunaux

- Pour rappel, la cotisation au syndicat d'assainissement SIDEN-SIAN est désormais assumée par la CAPH et fait l'objet d'un transfert de charges.
- Cotisation au Syndicat du Parc Naturel Régional (PNR) Scarpe Escout: 5908,00 euros pour 2021: elle demeure sensiblement égale aux années précédentes.
- Cotisation au Syndicat des Eaux du Valenciennois: nouvelle baisse légère de cotisation qui s'élèvera à 8306,89 euros.

Concernant les subventions aux associations

Le dynamisme d'une commune se mesure notamment à travers celui du monde associatif. En 2020, le soutien financier communal s'est élevé à près de 160 000 euros. Ce montant ne tient pas compte de l'ensemble des dépenses liées à la mise à disposition des locaux, des terrains, des charges induites ainsi que de la mise à

disposition de notre personnel technique communal. Cet effort conséquent concrétise la volonté communale de maintenir un tissu associatif local affirmé.

Ainsi, les subventions octroyées à l'Association des Centres Socio-Culturels de la Région de Valenciennes (ACSRV), au bénéfice du centre socioculturel AGATE sont régulièrement reconduites (à hauteur de 110 000 euros en 2020).

L'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes, dont le dynamisme participe depuis longtemps au succès des diverses manifestations et animations continuera de bénéficier du soutien de la Municipalité. Toutefois, le montant de sa dotation sera ajusté pour atteindre les montants habituels. Cela s'explique par le faible nombre de manifestations réalisées en 2020, contexte Covid oblige.

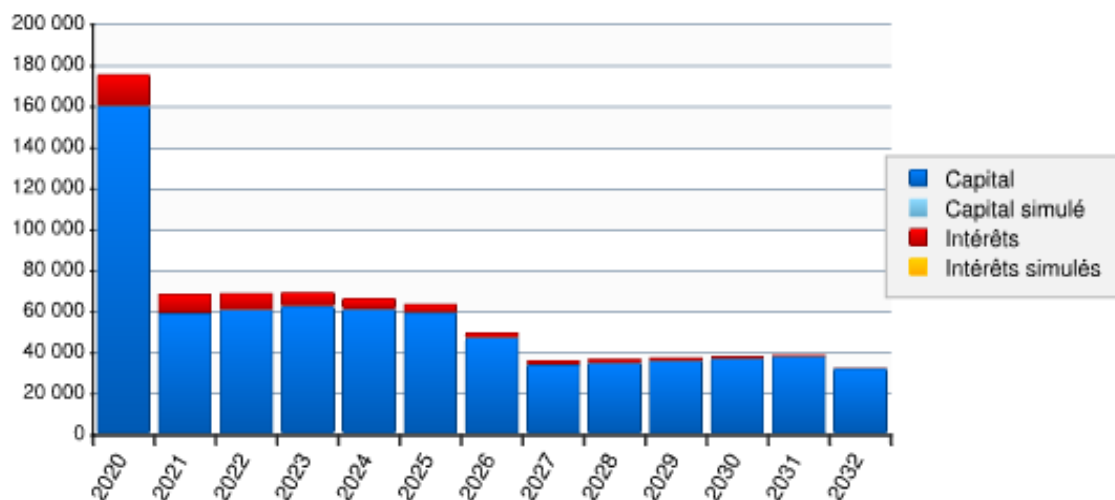
Cette année encore, la Commune apportera son soutien financier au Centre Communal d'Action Sociale (28 800 euros pour 2021 à l'équilibre).

Les intérêts de la dette

L'évolution des charges d'intérêt de la Commune est contenue depuis plusieurs années et demeure sous surveillance quotidienne de la société « Finance Active » (Financée par la CAPH) qui nous accompagne dans la gestion effective de la dette (suivi des index et des taux d'intérêts). Le dernier emprunt en date est celui souscrit dans le cadre des travaux de la Salle Jean-Ferrat pour un capital de 600 000 euros remboursables en 20 ans (échéance en 2032).

Etat de l'endettement communal et évolution du capital restant dû (CRD)

Flux de remboursement



Evolution du CRD

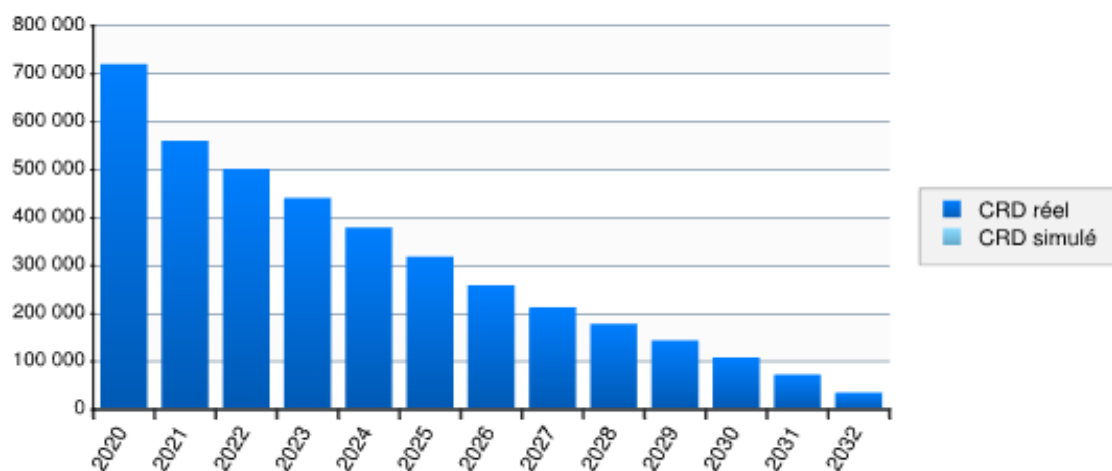


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	717 274.23 €	159 792.77 €	* 15 430.59 €	* 175 223.36 €	557 481.46 €
2021	557 481.46 €	58 691.73 €	* 9 488.12 €	* 68 179.85 €	498 789.73 €
2022	498 789.73 €	60 402.80 €	* 8 174.85 €	* 68 577.65 €	438 386.93 €
2023	438 386.93 €	62 171.44 €	* 6 818.08 €	* 68 989.52 €	376 215.49 €
2024	376 215.49 €	60 631.31 €	* 5 428.83 €	* 66 060.14 €	315 584.18 €
2025	315 584.18 €	59 165.08 €	* 4 052.95 €	* 63 218.03 €	256 419.10 €
2026	256 419.10 €	46 760.05 €	* 2 721.42 €	* 49 481.47 €	209 659.05 €
2027	209 659.05 €	33 601.15 €	* 2 205.31 €	* 35 806.46 €	176 057.90 €
2028	176 057.90 €	34 558.77 €	* 1 986.55 €	* 36 545.32 €	141 499.13 €
2029	141 499.13 €	35 543.70 €	* 1 687.61 €	* 37 231.31 €	105 955.43 €
2030	105 955.43 €	36 556.70 €	* 1 305.29 €	* 37 861.99 €	69 398.73 €
2031	69 398.73 €	37 598.57 €	* 826.09 €	* 38 424.66 €	31 800.16 €
2032	31 800.16 €	31 800.16 €	* 268.63 €	* 32 068.79 €	0.00 €
		717 274.23 €	60 394.32 €	777 668.55 €	

La Commune d'Escautpont présente un faible ratio d'endettement pour le critère dette/population. Il se situe aux alentours de 200 euros par habitant et par an.

Prospective sur l'évolution du financement

La bonne santé financière pourrait néanmoins être contrariée par la diminution inexorable des ressources communales dans un avenir proche. Cela aurait, à n'en pas douter, un effet sur la capacité d'autofinancement.

B. Proposition de dépenses d'investissement pour l'année 2021.

La commune d'Escautpont porte une attention particulière au développement économique de la Zone d'Activités des Bruilles, source de recettes potentielles et, espérons-le, génératrice d'emplois.

En matière d'investissement, les principales orientations budgétaires pour 2021 porteront d'abord sur:

- les investissements considérés comme "classiques", destinés à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine communal ainsi qu'au renouvellement du matériel:
 - o travaux de voirie
 - o travaux éventuels de démolition
 - o travaux d'espaces verts
 - o travaux d'amélioration dans les bâtiments communaux
 - o entretien des équipements sportifs
 - o renouvellement du matériel technique et administratif

- Les projets d'investissements pour l'année 2021 (montants estimés):
 - o Réfection complète de la rue Wagret avec effacement des réseaux, éclairage public (1 150 000 euros);
 - o Travaux de réaménagement du parvis et du parking du groupe scolaire Brunehaut (340 000 euros);
 - o Aménagement du plateau sportif (50 000 euros);
 - o Remise en état de l'Etang communal (84 000 euros);
 - o Aménagements du Parc Municipal (30 000 euros);

L'année 2021 verra également le déploiement du numérique dans les écoles élémentaires d'Escoutpont. Il s'effectuera dans le cadre d'un financement exceptionnel de l'Etat à hauteur de 70% du coût et le reste à charge pour la commune.

- Des études et réflexions sont par ailleurs en cours sur les projets d'investissements et leur faisabilité sur les exercices budgétaires à venir (2022-2026):
 - o Salle des Sports ;
 - o Centre de Loisirs ;
 - o Centre Médical des Houillères ;
 - o Etude sur la destination du site Rapart ;
 - o Cité Ouvrière dans le cadre du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Conclusion:

Cette année encore, à pareille époque, toutes les données utiles ne nous sont pas encore parvenues. Les orientations financières seront aussi conditionnées, pour partie, à des décisions qui échappent à la collectivité.

Les contraintes sanitaires et financières liées à la Covid n'entament pas la volonté communale de voir les projets se développer.

Les prévisions du budget 2021 se veulent raisonnables. Il conviendra de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, tout en menant une politique volontariste et responsable en matière d'investissements.